



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

MAIRIE COLLEVILLE

08 MARS 2024

ARRIVE COURRIER



2540640877E00252 00662

Affaire suivie par Stéphanie LANGOLFF  
Ingénieure d'études sanitaires  
Direction de la santé publique  
Pôle santé environnement  
Unité départementale de la Seine-maritime  
Mél : stephanie.langolff@ars.sante.fr  
Tél. : 02.32.18.31.68

Mairie de COLLEVILLE  
41 rue de l'Église  
76400 COLLEVILLE

PJ : Bilan lutte anti-vectorielle 2023

**Objet :** Transmission du bulletin d'information 2023 de la lutte anti-vectorielle en Normandie

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le bulletin d'information sur le programme de Lutte Anti-Vectorielle (LAV) qui a été déployé en 2023 en Normandie.

Cette année, le moustique tigre a été détecté sur 5 secteurs (départements 14, 27, 50 et 76) et son implantation est confirmée pour la première année, sur une commune de Seine-Maritime. La Normandie était jusqu'à présent la dernière région de France métropolitaine non colonisée.

A titre de rappel, le moustique tigre est surveillé car il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika (arboviroses). Ainsi, si le moustique entre en contact avec une personne ayant contracté l'une de ces maladies (suite à un séjour dans un territoire colonisé notamment), il aura la capacité à transmettre cette maladie à une personne saine, qui n'a pas quitté le territoire Normand. En dehors de sa capacité vectorielle, cet insecte, qui ne pique pas la nuit mais le matin et en fin de journée, a un grand pouvoir de nuisance auprès de la population lorsqu'il s'implante à proximité des habitations.

Aussi, cette évolution de la situation en Normandie conforte la nécessité d'une bonne prise de conscience de la part de l'ensemble des acteurs de la région, et d'une implication des populations, qui ont un rôle important à jouer pour freiner la vitesse d'implantation d'*Aedes albopictus* et limiter les risques de transmissions autochtone d'arboviroses sur notre territoire.

Il est en effet indispensable de pouvoir compter sur une bonne mobilisation de la population pour supprimer les gîtes larvaires sur les terrains privés et publics.

Pour ce faire, et en dehors des ressources et informations que vous pourrez trouver sur le site internet de l'ARS et diffuser auprès des habitants, mes équipes sont à votre disposition pour construire des contenus adaptés à vos outils ou vecteurs de communication. Un communiqué de presse sera aussi diffusé par l'ARS prochainement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général,  
La Directrice de la santé publique

Nathalie VIARD

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>



2540640877E002520103